

COMpte rendu AG 2023

L'assemblée générale est essentielle à la gestion de notre association, et c'est aussi l'occasion pour les adhérents d'entendre le rapport du président sur la situation, la gestion et les activités de la Fédération. Elle s'est tenue le 21 avril dernier, à Vendôme dans les locaux du groupe Monceau Assurances.

Le président Vuitton a rappelé dans son rapport moral que la réforme de la chasse de 2019 avait pour but de répondre à plusieurs défis et notamment de maîtriser les populations de grand gibier génératrices de dégâts.

26 000 sangliers ont été tués cette saison en Loir-et-Cher, contre 31 433 l'an dernier. Efficacité de l'action des chasseurs, baisse des populations, ou conséquences de la sécheresse et du manque de fruits forestiers de l'année, sont autant de raisons qui peuvent expliquer ce résultat. Si les prélèvements ont encore été significatifs sur la campagne, d'importants dégâts de gibier sont cependant à déplorer. Et le montant des indemnisations versé atteint presque 2 millions d'euros.

La pression doit donc être maintenue sur l'espèce, dès le 1^{er} juin et jusqu'à la fin du mois mars. Le 4^{ème} schéma départemental de gestion cynégétique en cours d'élaboration sera étoffé de nouvelles mesures en faveur de la maîtrise des populations de sangliers.

464 K€ nous ont été alloués cette année par le gouvernement dans le cadre du plan de résilience national. Et un nouveau plan de soutien financier sur 3 ans a été programmé, sous réserve de réduire de 20 à 30 % les superficies agricoles détruites.

Outre la question des dégâts agricoles, une bonne gestion du grand gibier nécessite que nous soyons également attentifs à l'équilibre forêt/gibier. La réalisation des minimas des plans de chasse cerfs est donc impérative. Aussi, des contrôles de réalisation seront effectués la saison prochaine.

Pour promouvoir la biodiversité, en lien avec les fédérations régionales et départementales de chasseurs, la fédération nationale s'est appuyée pour la 3^{ème} année consécutive sur l'éco-contribution. 577 projets ont été menés par le réseau fédéral depuis la création de l'outil.

Gestion des habitats

Dans leurs efforts pour améliorer la qualité des habitats de la faune sauvage, les chasseurs de Loir-et-Cher se sont appuyés cette année sur le programme régional Dyn'AgroBio (mise en place et optimisation d'aménagements favorables à la biodiversité), soutenu financièrement dans le cadre de l'Ecocontribution par l'Office Français de la biodiversité et la Fédération nationale des chasseurs.

Par ailleurs, 566 ha de jachères environnement faune sauvage ont été contractualisés par 107 agriculteurs avec le soutien financier de notre Fédération. Et 188 ha de cultures d'intérêt faunistique, de culture à gibier et de bandes ou bordures végétalisées ont pu être réalisées d'autre part sur 75 exploitations.

La Fédération a également accompagné la plantation de 2 700 mètres linéaires de haies, constituées de 5 311 plants. On peut noter que 2 techniciens de la Fédération – F. Leroy et JM Vincent - sont habilités à dispenser les prescriptions pour un meilleur emplacement environnemental d'une haie, dans le cadre de la BCAE 8.

Grâce à l'appui financier - principalement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, mais aussi de l'Office français de la biodiversité, de la Fédération nationale des chasseurs, et des propriétaires à hauteur de 20 % - nous avons pu mettre en œuvre notre programme ECO ZH 41 de restauration des étangs sur la zone Natura 2000 Sologne, en faveur du Butor étoilé et du Flûteau nageant.

Une cinquantaine d'étangs seront ainsi restaurés entre 2017 et 2023, pour un budget global d'environ 240 K€ et avec le soutien de l'animateur Natura 2000 C. Bach, qui intervient également lors d'inventaires faunistiques et floristiques permettant de mesurer l'impact des aménagements réalisés.

Plans de chasse

Dans le cadre du plan de chasse grand gibier, nous avons attribué pour cette campagne : 16 097 bracelets de chevreuils, 5 889 bracelets de grands cervidés, 184 de daims et 183 de mouflons.

L'analyse des tableaux de chasse de l'espèce Cerf élaphe révèle un taux de réalisation moyen de 48 %. Les cerfs de plus de 8 cors sont réalisés à 41%, ceux <=8 sont réalisés à 44%, alors que les biches le sont à 51 % et les jeunes à 49%.

Le taux moyen de réalisation des 10 dernières années est de près de 83% pour le Chevreuil. Mais cette saison, un peu plus de 77 % seulement des individus attribués ont été prélevés. En outre, des cas de mortalité anormale

chez cette espèce suscitent toute notre attention et des analyses ont été réalisées durant la saison, mais sans révéler jusqu'à présent de problème sanitaire majeur. Par ailleurs, l'effet canicule a pu également jouer un rôle dans le taux de survie des faons.

Il faut rappeler que l'éthique du chasseur nous enjoint de faire systématiquement appel à un conducteur de chien de sang agréé en cas de suspicion d'animal blessé à la chasse. Le retrouver et abréger ses souffrances est notre devoir. Cette saison, au cours de plus de 1 400 interventions, près de 44% des animaux recherchés ont pu être achevés ou récupérés morts.

Il est précisé que les conducteurs agissent bénévolement et que la liste des membres agréés de notre département est indiquée dans le livret des dates d'ouverture/fermeture et le site internet de la Fédération.

En ce qui concerne le plan de chasse petit gibier, il a été attribué cette saison 10 233 bracelets de faisans, pour lesquels le taux de réalisation est de 55 %. Par ailleurs, 50 % des 2 524 lièvres attribués ont été prélevés et sur les 127 perdrix attribuées, 33 ont été réalisées.

Les diverses activités anthropiques impactent les populations du petit gibier de plaine. C'est pourquoi nous avons mis en œuvre un programme de suivi faunistique sur le secteur du méthaniseur de Mer, avec l'appui de notre alternant Benjamin Bouffette.

Au printemps 2022, aux 100 ha, il était compté sur la zone suivie une moyenne de 4,8 coqs faisans, 6 couples de perdrix et 42 lièvres. Lors de la récolte, 26 cas de mortalité et 11 animaux fuyant ont été dénombrés, sortant des cultures intermédiaires à valorisation énergétique réalisées pour alimenter le méthaniseur.

A l'issue de la première année d'étude, on a observé une baisse du nombre de jeunes, dont les causes doivent être recherchées. C'est pour consolider les premières données collectées, que nous avons décidé de poursuivre durant une année le suivi engagé.

Les machines agricoles peuvent également s'avérer destructrices pour la faune sauvage. Aussi, notre technicien JM Vincent - référent du groupe Technique National d'Agrifaune sur le machinisme- participe à la 2^{ème} année de test et de suivis de la barre SENSOFAFE de Pöttinger, qui permet la détection de la faune sauvage dans les parcelles en cours de fauche.

Adhérents chasseurs et territoires

La Fédération a vendu cette saison 14 656 validations annuelles (dont 258 concernaient des chasseurs nouvellement formés), soit une baisse de 1,65 % par rapport à l'an dernier. 860 chasseurs ont par ailleurs souscrit une validation temporaire.

L'âge moyen des chasseres du Loir-et-Cher (qui représentent 3,7 % des adhérents) est de 46 ans, contre 55 ans pour les chasseurs. Et le nombre le plus important de pratiquants par classe d'âge se situe dans la tranche des 56-75 ans, avec 6 725 chasseurs, soit près de 44 % de nos adhérents chasseurs annuels.

Nous comptons par ailleurs cette année 3 324 adhérents responsables de territoires de chasse.

Formation des chasseurs

La Fédération a déjà formé cette saison 237 candidats à l'examen du permis de chasser et 96 personnes ont suivi la formation au piégeage.

31 chasseurs se sont initiés à l'examen initial du gibier. Alors que 42 filleuls et 57 parrains se sont vu délivrer une autorisation de pratiquer la chasse accompagnée, après avoir suivi la formation correspondante.

La formation sur la chasse à l'arc a déjà été suivie par 16 chasseurs (3 nouvelles séances prévues en juin prochain). Et, la nouvelle formation premiers secours canins a déjà réuni 26 participants (2 nouvelles séances prévues en mai et juin).

Seul le respect des règles de sécurité à la chasse permet de tendre vers le risque 0. C'est pourquoi nous avons formé depuis 2006 près de 1 800 chasseurs lors d'une journée complète de formation. 91 chasseurs ont choisi cette année cette formule qui inclut volets théorique et pratique, en plus de la remise à niveau décennale. Et 2 105 chasseurs ont suivi la remise à niveau décennale.

Une paire de jalons de marquage de l'angle des 30° a été distribuée à tous les participants à l'assemblée générale : leur création a été imaginée par notre technicien D. Peltier en 2011, avant d'être copiée partout en France.

Communication et animations nature

Après le départ de M. Boulay qui avait développé le poste de chargé de communication depuis sa création en 2018, L. Cotta nous a rejoints fin 2022. Il a notamment participé à un marché de noël à Blois l'hiver dernier, qui nous a permis de promouvoir la vendaison à travers une dégustation, face à un public très intéressé par les qualités gustatives et les valeurs nutritionnelles du gibier.

Pour ses animations nature, M Doyen, notre animatrice a obtenu cette année pour la Fédération le label Qualinat de la marque Qualité Tourisme™. Gage de qualité, ce label répond à un référentiel établi par le ministère du tourisme.

Grâce au dispositif de l'écocontribution, un nouveau « Sentier Traces & Indices » a été aménagé sur notre site de formation et d'animation de Montrieux-en-Sologne et nous avons pu accueillir un plus large public scolaire cette saison, et sensibiliser de nombreux élèves aux richesses de la biodiversité et à la nécessité de la préserver.

Rappelons la réouverture depuis le 1^{er} avril de la réserve de chasse et de faune sauvage de Malzoné, refuge exceptionnel pour l'avifaune migratrice. Une période de 8 mois d'assec a permis la minéralisation des vases de l'étang et le développement d'une végétation propice à l'accueil de nombreux oiseaux d'eau. Des travaux de restauration et d'aménagements ont par ailleurs été réalisés avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil départemental de Loir-et-Cher, et en partie avec nos fonds propres.

Défense de la chasse

Cette année, notre Fédération s'est portée 9 fois partie civile dans des affaires d'infraction à la chasse de différentes natures : chasse sans plan de chasse, chasse sans permis, sans assurance, chasse depuis un véhicule, reprise de faisans sur une zone en fermeture, animal déplacé sans bracelet, jet de sous-produits d'animaux... Nous déplorons que certains actes de chasse illégale ne soient pas forcément suivis d'une réponse pénale efficace, alors que se joue là un enjeu environnemental et social indéniable.

En revanche environ 50 timbres « amende » à 135€ sont venus sanctionner le non-respect du schéma départemental de gestion cynégétique concernant les règles de sécurité, dont tir en direction d'une route, l'agrainage et l'affouragement, le non-port de vêtements fluo, ou le tir à plomb près d'une zone humide, le transport d'une arme sans la mettre sous étui, et la non-pose de panneaux de signalisation temporaire sur les voies publiques pour la chasse du grand gibier.

Dégâts de gibier

Des conventions d'entretien de clôtures électriques nous ont permis de verser environ 25 K€ d'aide à l'entretien à des agriculteurs ayant subis peu de dégâts.

Le montant des indemnisations versées aux exploitants agricoles ayant subi des dégâts causés par le grand gibier a déjà presque atteint 1 million 250 milles euros sur la campagne 2021/2022, dont 75% sont imputables aux sangliers, 17% aux grands cervidés et 8% aux chevreuils. Et les dossiers en cours d'instruction viendront encore s'ajouter à cette somme.

Tant et si bien, que sur cette campagne, après déduction de la reprise de provision de l'année précédente et du montant alloué dans le cadre du plan de résilience, nous devrions débourser au total 1.7 millions d'euros d'indemnisations. Soit 1 million de plus que sur la saison 2020/2021 !

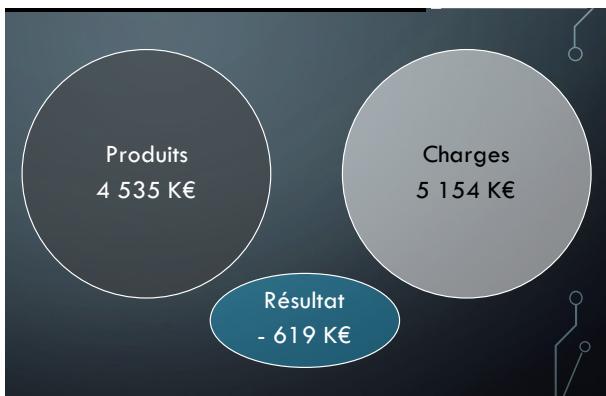
Ces dégâts ne sont plus acceptables pour le monde agricole et ces factures d'indemnisation ne sont plus tenables pour les chasseurs. Ces derniers vont devoir tout mettre en œuvre pour que l'équilibre entre population de sangliers et dégâts soit atteint.

Le président Vuitton conclut son rapport en remerciant pour leur engagement et leur soutien l'ensemble des bénévoles dévoués à la biodiversité, les estimateurs de dégâts de grand gibier, les administrateurs et les collaborateurs de la fédération qui œuvrent de concert en faveur d'une chasse pérenne, éthique et durable en Loir-et-Cher, la Fédération régionale des chasseurs qui réalise un remarquable travail de montage de dossiers, et qui porte et anime des projets régionaux, avec l'appui des 6 fédérations départementales.

Il remercie également tous les partenaires qui soutiennent financièrement la Fédération : L'Office Français de la Biodiversité, la Fédération nationale des chasseurs, le Conseil départemental de Loir-et-Cher, et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Les finances (en milliers d'€)

Exercice clos le 30/06/2022 - Compte de résultat



Bilan au 30/06/2022

Actif	Passif
Immobilisations 1 845 k€	Fonds associatifs 5 621 k€
Exploitations 567 k€	Fonds de roulement 5 121 k€
Trésorerie 5 994 K€	Provisions 1 345 k€
	Exploitation 1 440 k€

Rapport du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 30 juin 2022 présenté et certifié par Monsieur Vincent Cocuelle (cabinet ORCOM)

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher à la fin de cet exercice. »

.../... « nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale. »

Fait à Blois le 7 avril 2023

Budget prévisionnel 2023/2024

Sources de financement

- Cotisations statutaires : 74€ (Les nouveaux permis bénéficient toujours d'un tarif spécial)
- Timbre grand gibier : 10€
- Bracelets : cerf 100 €, biche et jeune 85 €, chevreuil 25 €, daim et mouflon 10€

La participation financière des territoires

MONTANT	MASSIF	UNITE SANGLIER
0,94 €	05	
1,17 €	17	
1,46 €		[23-37]
2,34 €	15 et 38	
3,51 €	09	[34-39-40]
4,10 €	18	
4,39 €	28	
4,68 €		[44-46-47]
5,56 €		[31-33]
5,85 €	24 et 29	
6,14 €		[41-42-43-45]
6,73 €		[32-35-36]
7,90 €	26	
8,19 €	25	
9,95 €	27 et 30	

Participations HA	940 000 €
+ Frais estimations	130 000 €
+ Convention dégâts	30 000 €

**Participation financière
des territoires = 1 100 000 €**

*Ha corrigé = ha bois + ha plaine/5 + ha eau/5

Budget prévisionnel 2023/2024

Total produits =	4 628 200 €
Total charges =	4 628 200 €
Résultat =	0 €

Résolutions adoptées

Résolution 1 (votée à l'unanimité)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 30 juin 2022, approuve les comptes de la Fédération, tels qu'ils ont été présentés dans ces rapports.

Résolution 2 (votée à l'unanimité)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 30 juin 2022 sur les conventions réglementées visées à l'article L612-5 du code du commerce et statuant sur ce rapport certifie qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Résolution 3 (votée à l'unanimité)

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion, au titre de l'exercice 2021/2022.

Résolution 4 (votée à l'unanimité)

Les comptes de la Fédération, couvrant la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	406 303,55 €uros
Total de Produits	535 244,57 €uros
Résultat net comptable déficitaire	- 619 014,07 €uros

Au 30/06/2022, avant affectation, les fonds associatifs se présentent ainsi :

Réserves de gestion	4 209 538,19 €uros
Réserves immobilisées	1 917 283,47 €uros
Résultat de l'exercice déficit	- 619 014,07 €uros
Total fonds propres	5 507 807,59 €uros

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder aux affectations suivantes, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 :

Aux réserves de gestion par prélèvement sur les réserves immobilisées	
la somme de	72 312,01 €uros
correspondant à l'ajustement au 30 juin 2022 de la valeur nette comptable des immobilisations	
Le résultat de l'exercice au compte de	619 014,07 €uros
report à nouveau débiteur	

Après affectation, le solde des comptes de fonds associatifs se présente ainsi :

Libellés	Montants
Réserves de gestion	4 281 850,20 €
Réserves immobilisées	1 844 971,46 €
Report à nouveau débiteur	-619 014,07 €
Totaux en €uros	5 507 807,59 €

Résolution 5 (votée avec 1 abstention)

Suite à la présentation du budget 2023/2024 par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve celui-ci, caractérisé par :

- un total de produits de 4 628 200 €uros
- un total de charges de 4 628 200 €uros
- un résultat de 0 €uros

Résolution 6 (votée à l'unanimité)

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à réaliser, au nom et pour le compte de la Fédération, l'acquisition, l'échange ou la vente de biens mobiliers et/ou immobiliers, propriété de la Fédération. A cet effet, l'Assemblée Générale décide de lui donner tous pouvoirs aux fins de signer tous actes et pièces, recevoir toutes sommes en quittance et généralement faire le nécessaire.

Service d'Information sur les Armes (SIA)

D. Peltier a présenté la création d'un compte et l'alimentation du râtelier numérique correspondant. Il a rappelé que la création d'un compte SIA est obligatoire avant le 31 décembre 2023 pour les détenteurs d'armes, titulaires d'un permis de chasser.

Les médaillés de l'année

- Madame Magali HERMELIN
- Monsieur André FOURNIER
- Monsieur André JUBAULT
- Monsieur Pascal MARTIN